



SNES-FSU Académie de Reims 35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37) 51100 REIMS tél : 03 26 88 52 66

tél: 03 26 88 52 66

courriel : contact@reims.snes.edu Site internet : reims.snes.edu

■ GSNES.Reims ■ @SNES_Reims

Directeur de publication G.THAI Imprimerie Alliance Reims N°CPPAP 0924 S 06970 - N°ISSN 2680-8080 Dépôt légal jour de parution

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND E GRÉ

n°13 supplément 1 novembre 2022

« Une démocratie doit être une fraternité ; sinon, c'est une imposture.»

Antoine de Saint-Exupéry

SOMMAIRE

Édito	p1-2
AED : le maillon nécessaire	p2-3
AESH : des professionnels de l'inclusion	p3
Non-titulaires : Défendons nos droits	p ²
PSYEN : Agri collectivement	p4
CPE : une histoire commune !	p5
Profs Docs: pourquoi voter	p5-6
Commissions paritaires : mut, carrières	p6
Encart FSU Grand Est CSA	p7-10
Liste et profession de foi 2nde degrép	11-12
Stagiaires : le métier n'attire plus !	p13
Santé et sécurité au travail	p13
Sauver le collège	p14
Lycée : où est le respect	. p15
Égalité professionnelle	p16

Élections professionnelles du 1° au 8 décembre 2022

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉDITO

S'il existe un moyen certain d'allier démocratie et fraternité, c'est bien à travers le syndicalisme. Vous pourrez parcourir rapidement ce bulletin, ou le lire minutieusement ; décortiquer tous nos engagements, ou ne consulter que les articles qui vous concernent directement, vous ne pourrez que le constater. La valeur majeure qui guide nos actions et revendications est la

SOLIDARITÉ.

Solidarité entre les personnels d'abord, puisque le SNES-FSU syndique et défend les professions d'enseignants, CPE, Psy-EN, titulaires ou non, et aussi AED et AESH. La FSU, quant à elle, est une fédération qui regroupe des organisations syndicales sœurs, comme le SNEP (professeurs d'EPS), le SNUEP (enseignement professionnel) ou encore le SNUIPP (collègues du premier degré), le SNICS (infirmièr/es de l'ÉN) et le SNASUB (personnels administratifs

de secrétariat et d'intendance).

AVEC NOUS, VOUS ÊTES REPRÉSENTÉS PAR DES ÉLUS QUI ONT LES MÊMES INTÉRÊTS QUE VOUS, et ce

n'est pas le cas partout.

Comme vous pourrez le lire dans ces pages, et comme vous pouvez le constater au quotidien, nous sommes à vos côtés, nous sommes vos collègues, parfois même vos amis. Lorsqu'il est nécessaire de vous accompagner, de vous défendre, de vous informer, nous répondons à l'appel le

mieux possible. Nos formations sont ouvertes à tous, et notre aide aussi nous l'apportons à tous, sans distinction, syndiqués ou non. Nous ne sommes pas un syndicat qui considère que son service se paie. Nous sommes un syndicat







qui considère qu'on adhère parce que l'on croit à la solidarité entre personnels, parce que l'on partage des valeurs communes, parce que l'on croit à un projet commun ambitieux et juste pour l'Éducation nationale, pour nos élèves.

NOUS SOMMES UN SYNDICAT DÉMOCRATIQUE, qui ne décline pas sur le terrain des propositions élaborées par des déchargés déconnectés, voire des commandes ministérielles. Nous sommes un syndicat qui affine et remet en question au fil des ans un projet élaboré et réfléchi de longue date par des générations de militants. Nous sommes avant tout des personnels en exercice, qui transformons et améliorons ce projet à travers des mandats adoptés en congrès. Non, nous ne sommes pas toujours d'accord entre nous, sur tout. Parfois les débats

sont vifs, parfois les discussions sont longues. Ensuite, il faut savoir accepter la voix majoritaire. C'est ce qui nous permet de croire légitime ce pour quoi nous nous battons.

Pour que cela reste possible, IL
FAUT QUE CHACUN S'ENGAGE. MILITER EST L'IDÉAL,
ADHÉRER EST BEAUCOUP,
MAIS SURTOUT, SURTOUT,
NOUS AVONS BESOIN DE
VOTRE VOIX, POUR FAIRE
ENTENDRE CETTE VOIX.

Les corps intermédiaires qui rendent la démocratie effective au même titre que le suffrage universel, vous donne l'occasion de dire en quelle école vous croyez, quelles valeurs vous voulez qu'elle porte. Et pour cela, il est l'heure d'élire vos représentants dans les instances, de donner les moyens d'agir à vos représentants, à vos collègues, à travers leurs décharges. Mais surtout, il est temps de donner du poids à l'opinion des personnels en revendiquant massivement cette représentativité, par l'action simple de vous connecter pour voter.

FAISONS VIVRE LA DÉMO-CRATIE, FAISONS VIVRE LA SOLIDARITÉ. ENTRE LE 1 ER ET LE 8 DÉCEMBRE, VOTONS POUR NOS REPRÉSENTANTS FSU.

Alice Petit



LE MAILLON NÉCESSAIRE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

sible. Le seul avantage de ce CDI est la possibilité d'avoir un contrat plus stable, mais qui ne permet pourtant pas de sortir de la précarité. Nos collègues qui ont signé un CDI ont seulement la garantie d'avoir un emploi stable, mais en étant payé au taux horaire du SMIC!

établissements scolaires, et pourtant, ils ne sont toujours pas reconnus à leurs justes valeurs. Lors de la grève du 13 janvier 2022, alors que 80% des AED étaient en grève, les établissements ont rencontré des difficultés à tourner efficacement et cela a pu mettre en évidence que les AED sont indispensables au fonctionnement d'un établissement. Mais encore aujourd'hui, des collègues sont recrutés dans des situations précaires en signant un CDD de 12 mois, et en travaillant souvent à temps partiel.

Les AED sont des maillons élémentaires au sein des

De nombreux points tout aussi importants n'ont à ce jour toujours pas été réglés et le combat devra continuer demain. C'est pour cela que le SNES-FSU porte encore et toujours les mêmes revendications pour ces personnels de vie scolaire :

Certes, hier grâce aux différentes luttes les AED ont obtenus la prime REP et REP +, et l'accès à un CDI après 6 années de service. Mais dans quelles conditions ? Aucune grille de salaires n'est créée pour cette catégorie de personnels et aucun avancement n'est pos-

- Un recrutement important d'AED
- Une revalorisation substantielle du traitement
- La fin de l'annualisation du temps de travail
- La fin des contrats d'une durée de 12 mois
- L'obligation de motiver un non-renouvellement

Le SNES-FSU continuera d'accompagner et de défendre les AED en siégeant dans les instances, notamment au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP) compétente à l'égard des AED et AESH. C'est au sein de la CCP que nous défendons, et accompagnons nos collègues dans des situations de licenciement ou de rupture de contrats. C'est en nous faisant confiance, que le SNES-FSU peut continuer de siéger dans de telles instances.



Pour tout problème à l'intérieur de votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter :

aed@reims.snes.edu

FAITES CONFIANCE À L'EXPER
TISE DU PREMIER SYNDICAT

REPRÉSENTATIF DANS LE SE
COND DEGRÉ. VOTEZ FSU AUX

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES!

Sanson Morgan

DES PROFESSIONNELS DE L'INCLUSION

AESH

Sans le professionnalisme et l'engagement des accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap, l'inclusion des élèves à besoins particuliers reste mission impossible. Pourtant, leurs conditions de travail ne leur permettent pas de mener correctement leurs missions. Avec la généralisation des PIAL, les conditions de travail des AESH ne cessent de se dégrader, nous en avons, à maintes reprises, demandé l'arrêt car ils engendrent des emplois du temps éclatés. Cela se fait au détriment de la qualité de l'encadrement des élèves qui n'ont pas le temps d'accompagnement auxquels ils ont droit. Cela fragilise l'inclusion des élèves, les classes et les établissements.

Aujourd'hui, LES AESH FONT PARTIE DES PERSONNELS LES PLUS MAL PAYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT, ALORS QU'ILS ET ELLES EXERCENT UN MÉTIER DONT L'UTILITÉ SOCIALE N'EST PLUS À DÉMONTRER. La grille de rémunération indiciaire doit être revue d'urgence pour assurer aux AESH un salaire décent.

Aujourd'hui, les AESH gagnent de 800 à 900 euros par mois.

Le SNES-FSU revendique pour tous les agents une revalorisation substantielle des grilles salariales pour couvrir l'ensemble de la carrière avec un minimum fonction publique à 1 850 € et une indexation du point d'indice sur l'inflation. La grille indiciaire des AESH est devenue totalement obsolète en moins d'un an. Pour répondre à tous ces enjeux, la création d'un véritable statut de la Fonction publique, de catégorie B s'impose.

De plus, les interventions du SNES-FSU en Comité Technique Ministériel notamment, se concrétisent enfin pour les AESH et les AED. Le MEN va en effet attribuer les indemnités REP et REP+ aux accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap ainsi qu'aux assistant·e·s d'éducation exerçant dans des établissements relevant de ces dispositifs pour le budget 2023. **IL EST**

NÉCESSAIRE DE DÉVELOPPER UN PRO-GRAMME AMBITIEUX DE FORMATIONS QUA-LIFIANTES INITIALES ET CONTINUES, D'ABANDONNER LES PIAL ET LA POLITIQUE

DE MUTUALISATION DES MOYENS. Ils servent uniquement à faire porter sur les AESH la pression induite par le manque de moyens. Il faut aussi recruter des AESH pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement correspondant pleinement à leurs besoins, autant de revendications portées par le SNES-FSU. Dans l'académie de Reims, nos militants distribuent de l'information, organisent des stages et interviennent auprès du rectorat, des inspections académiques et des directions de PIAL en cas de désaccords et pour la défense des AESH. Nous sommes présents dans les établissements du second degré (collèges et lycées) car les militants ne sont pas déchargés complètement. Dans la Commission Consultative Paritaire (CCP) vous allez élire des représentants. Ces commissions gèrent les carrières et servent à défendre les situations individuelles en cas de licenciement ou de sanctions disciplinaires. Elles permettent aussi aux élu·e·s FSU de rappeler les revendications pour les AESH.

N'hésitez pas à voter FSU lors des élections professionnelles du 1 er au 8 décembre 2022!

Annie Bécret

AGENTS NON TITULAIRES ENSEIGNANTS, CPE, PSY-EN: VOTONS POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET LA TITULARISATION!

NON-TITULAIRES

Syndicat de lutte et de transformation sociale, le SNES-FSU, depuis sa création, a toujours défendu les non titulaires enseignants, CPE, PSY-ÉN, en formation initiale et continue des adultes.

En effet, les personnels non titulaires sont toujours victimes d'une gestion et d'un traitement chaotiques qui contredisent les discours gouvernementaux rassurants. La rentrée 2022 a révélé l'indigence des remplacements dans la majorité des académies. Cette crise de recrutement, mise en lumière par la FSU, a fait l'objet de toutes les attentions, via le scandale des jobs dating. Malheureusement, les non titulaires ont été présentés dans la presse comme ignorant tout du métier, et ne possédant aucun droit...

La réalité est tout autre. LE SNES-FSU A GAGNÉ À TRA-**DÉCRET 2016-VERS** LE **ARRÊTÉS** 1171 LES ET **CONJOINTS ÉDUCATION NA-TIONALE** DE **NOMBREUX DROITS (CONDITIONS** RECRUTEMENT, ÉTABLISSE-MENT DES CONTRATS, ÉVO-

LUTION DE LA RÉMUNÉRA-

TION...). À nouveau en 2022, le décret 2022-622 de la fonction publique a attribué quelques nouveaux droits aux collègues nontitulaires calqués sur ceux des collèques titulaires. Durant ces quatre dernières années éprouvantes, le SNES et les syndicats de la FSU:

>ont maintenu les journées d'action contre la précarité,

>sont intervenus pour maintenir les personnels non titulaires en emploi, assurer la prolongation des contrats, neutraliser la période interruptive pour l'accès au CDI et défendre les collègues contre les recours d'évaluation. les licenciements dans les commissions paritaires (CCP) etc.





Face aux pratiques constantes de dérèglementation de l'administration, le SNES poursuit deux axes stratégiques : « l'accompagnement des collègues pour veiller au respect de leurs droits et la revendication d'un plan de titularisation pour tous les non-titulaires en poste ou au chômage», indispensable rempart contre la précarisation des personnels et du service public.

En cette année d'élections professionnelles. LE VOTE FSU SE-RA LE VOTE POUR L'AMÉ-LIORATION DES CONDI-TIONS D'EMPLOI ET DE RÉ-**MUNÉRATION, DE L'ACCÈS** AU STATUT DE FONCTION-NAIRE ET DE LA DÉFENSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

POUR VOUS, AVEC VOUS, **MAIS PAS SANS VOUS!**

Pour votre CCP, votez SNES-FSU, pour les CSA et CSA MEN, votez **FSUI**

> Nadine Krantz pour le collectif Non titulaires

PSY-EN: AGIR COLLECTIVEMENT, DÉFENDRE SES DROITS ET DÉVELOPPER LE MÉTIER

Le SNES, pour agir ensemble

Nous sommes toujours engagés auprès de nos personnels, pour les élèves et leurs familles!

→ Votre confiance dans le SNES-FSU nous a placés maioritaires aux dernières élections dans l'Académie de REIMS chez les Psy-EN et les DCIO!

→ VOTEZ POUR LA FSU!

En décembre prochain, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale dont les Psy-EN et les DCIO se-



ront appelés à renouveler leurs instances de représentation. Salaires insuffisants, conditions de travail dégradées, manque de postes Psy-EN et DCIO, maltraitance institutionnelle... C'est un rendez-vous incontournable pour faire entendre ce que nous voulons pour nos métiers!

TOUS AVEC LA FSU POUR GAGNER!

Chaque collègue Psy-EN et DCIO aura à voter pour deux à quatre scrutins. Pour chacun de ces votes, choisissez le sigle FSU pour élire les représentants du SNES-FSU.

LE SNES ET LES CPE, UNE HISTOIRE COMMUNE!



Le SNES s'est toujours attaché à défendre la catégorie et, bien plus, le métier de CPE. La transformation de notre métier s'est faite principalement sous l'impulsion du SNES qui a, par exemple, été un des maîtres d'œuvre de la circulaire de 1982 et de son actualisation en 2015.

Ces textes ont été le fruit de longues périodes de négociations et de luttes menées par les collègues avec le soutien de tout le SNES.

La circulaire de 1982 a été une étape fondamentale dans la reconnaissance de nos missions auprès des élèves. La nouvelle circulaire de 2015 a confirmé « l'esprit » de ce texte qui rappelle la conception originale du métier qu'elle a mise en place, à l'intersection des équipes centrées sur l'élève.

Au même titre que les professeurs, LES CPE ONT UN RÔLE DANS LA TRANSMISSION DES CONNAISSANCES FONDÉ PLUTÔT SUR LE « SAVOIR ÊTRE » À TRAVERS LE RESPECT DES RÈGLES ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ.

La volonté de permettre à tous les jeunes de réussir leur parcours scolaire est un des fils conducteurs de nos missions ; permettre à chacun de réussir en étant mis dans des conditions optimales, voilà ce qui guide le CPE dans son approche des élèves.

La relation à l'élève se construit jour après jour, voire année après année : notre professionnalité étant le gage de son efficacité. Cela implique un personnel formé, disponible pour les élèves, exclut les délégations de missions vers des personnels non formés et le glissement des CPE vers des fonctions administratives qui ne peuvent se faire qu'au détriment du temps passé avec les élèves.

La réussite des jeunes est un choix de société, c'est aussi le choix d'un certain métier!

Quel avenir et quelles évolutions?

Le discours récurrent sur le CPE membre de l'équipe de direction masque souvent des volontés convergentes pour nous éloigner de nos missions auprès des élèves.

L'APPORT DES CPE EN TERME DE RÉGULATION, DE

MÉDIATION, DE SUIVI ET D'ÉCOUTE EST SOULIGNÉ PAR LES ENSEIGNANTS, LES PARENTS ET LES ÉLÈVES.

L'institution doit se rendre compte du sentiment de malaise au sein de la profession et apporter de véritables propositions en terme de perspectives de carrière autre que la sortie du corps.

La question de la revalorisation reste entièrement posée. Nous ne pouvons nous satisfaire de mesures ciblées qui ne compensent en aucun cas la perte du pouvoir d'achat.

Nous sommes dans une période où vont se poser, à très brève échéance, les questions vives qui engagent les évolutions de notre métier et, n'en doutons pas, son avenir : formation, recrutement et statut. Le SNES entend pleinement jouer son rôle d'organisation représentative majoritaire.

Il continuera à débattre et à porter la parole et les attentes de la catégorie

Guy Bourgeois et Younes Zakari

















PROFESSEURS DOCUMENTALISTES: POURQUOI VOTER SNES-FSU?

Depuis déjà longtemps, le SNES-FSU porte haut et fort la parole des professeurs documentalistes. Non seulement il défend leurs conditions de travail, comme pour toutes les autres catégories de personnels, mais il est également partie prenante d'une **réflexion de fond sur le métier** (pédagogie, actualité des SIC, etc.), grâce à un secteur Documentation dynamique et à un **engagement permanent sur le terrain** (stages dédiés, enquêtes, accompagnement des collèques en difficulté, etc.).

Concernant les conditions de travail, malgré quelques avancées liées à des fortes mobilisations (revalorisation

de l'ISP), le compte n'y est pas : les inégalités de traitement (prime informatique, Isoe, etc.) demeurent, et le manque de moyens et la méconnaissance par l'institution des réalités du métier ne permettent pas aujourd'hui d'assumer normalement toutes nos missions.

COMMENT CHANGER CELA?

QUI PEUT CHANGER CELA?

Le Gouvernement prend les décisions à même de changer nos conditions de travail en s'appuyant notamment sur les avis de deux instances principales : le Conseil Supérieur de l'Éducation qui réfléchit aux objectifs à

atteindre (ex : "améliorer le déploiement de l'EMI", "former tous les élèves à l'information documentation par un professeur documentaliste", etc.) et le Comité Technique Ministériel, qui préconise un fonctionnement des services de l'Éducation nationale à même d'atteindre les objectifs fixés (ex : "2 postes de professeurs documentalistes minimum par établissement, "instauration d'un horaire règlementaire d'enseignement en information documentation", etc.). Dans chacune de ces instances siègent des représentants des personnels, en proportion des scores réalisés par les syndicats lors des élections professionnelles. VOTER SNES-FSU ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, DONC PERMETTRE À NOTRE CONCEPTION DE NOTRE MÉTIER DE PROFESSEUR DOCUMEN-TALISTE D'ÊTRE PORTÉE AU SEIN DE CES INSTANCES MINISTÉRIELLES.

DES MANDATS POUR PORTER NOS REVENDICATIONS

Le SNES-FSU est un syndicat démocratique. Ce sont ses militants, lors des Congrès, qui réfléchissent sur le fonctionnement et les objectifs d'une société qui leur ressemble. Leurs propositions sont argumentées, débattues et soumises aux suffrages avant de pouvoir intégrer les Mandats, c'est à dire les orientations et revendications que le syndicat portera ensuite dans toutes ses actions et lors des négociations avec le Ministère.

Au SNES-FSU, les professeurs documentalistes ont su faire connaître et reconnaître leurs spécificités qui sont maintenant portées par le premier syndicat du second degré :

Enseignement de l'information documentation de la Sixième à la Terminale, avec un programme dédié comprenant des repères annuels et confié aux

professeurs-documentalistes sur un horaire dédié Alignement sur l'ISOE des indemnités des professeurs documentalistes

Création d'une agrégation en informationdocumentation.

Création d'une inspection pédagogique spécifique avec des personnels issus de la discipline documentation et détachée de la vie scolaire et des chefs d'établissement

Recrutement à la hauteur des besoins : pour assurer un taux d'encadrement satisfaisant (avec deux professeurs documentalistes par établissement + un poste par tranche de 250 élèves), pour recréer des postes de TZR.

Revalorisation de la rémunération pour les travaux supplémentaires au même taux que pour les autres professeurs certifiés (y compris pour les dispositifs comme « devoirs faits », l'accompagnement éducatif...).

Attribution de la prime d'équipement informatique.

Dans 2 ans aura lieu le prochain Congrès et soyez assurés que nous continuerons à défendre notre métier, tant dans ses conditions d'exercice que dans ses ambitions!

COLLÈGUES PROFS DOCS, SI VOUS VOUS RECONNAISSEZ DANS NOS ACTIONS ET NOS PROPOSITIONS, AIDEZ-NOUS À LES PORTER JUSQU'AU MINISTÈRE:

VOTEZ MASSIVEMENT SNES FSU!

Guillaume Guimiot



MUTATIONS - CARRIÈRES

COMMISSIONS PARITAIRES

Depuis la suppression des Commissions Administratives Paritaires lors desquelles les commissaires paritaires du SNES-FSU veillaient au respect des règles du mouvement et à la rectification des erreurs de barèmes notamment, le SNES-FSU a déployé de nouveaux moyens pour assurer à ses syndiqué.e.s, mais aussi aux collègues nonsyndiqué.e.s qui le sollicitent, un suivi personnalisé pour les aider pendant les périodes de mutation ou pour essayer de les informer au mieux de leur droits pour la carrière. La période sanitaire compliquée nous a obligés à nous adapter ces dernières années mais les commissaires paritaires et les militant.e.s du SNES-FSU ont pu continuer à conseiller les collègues dans leur stratégie de vœux en fonction de leur situation personnelle, à vérifier que les dossiers soient corrects, complets, et bien pris en compte par l'administration aussi bien dans la préparation

que pendant les recours....

Quelques exemples de dispositifs mis en place en novembre et décembre :

- Permanences téléphoniques « spéciales mutations ».
- Rendez-vous et entretiens téléphoniques pour les syndiqué.e.s.
- Réunions d'informations en visio.
- Stages « carrières » et « mutations » tous les ans
- publications spécifiques académiques ou nationales Pour nous soutenir et nous aider à continuer ce travail et appuyer notre demande de retour des commissions paritaires nous vous demandons simplement votre voix pour les prochaines élections professionnelles.

Du 1er au 8 décembre Voter FSU!

Olivier Lefort

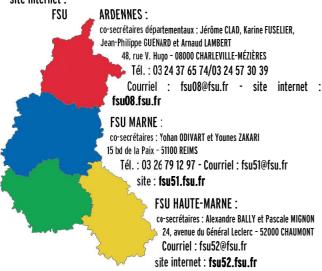


FSU GRAND EST Académie de Reims



La FSU une fédération proche de vous

La FSU en Champagne-Ardenne c'est 4 sections départementales animées par des représentants de vos syndicats respectifs. Retrouvez leurs actualités dans leurs publications et/ou messages mails et/ou sur leur site internet :



FSU AUBE:

secrétaire départemental : Francis GAMON 3 bis, rue Voltaire - 2ème étage - 10000 TROYES Tél. : 03 25 73 27 88 - Courriel : fsu10@fsu.fr

Et retrouvez aussi nos grands dossiers (égalité Femmes-Hommes, santé, Action sociale,...) sur notre site régional : grandest.fsu.fr

Du 1er au 8 décembre

2022



Depuis cinq ans, nous luttons sans relâche contre les projets Macron, porteurs de régressions sociales, d'injustices et d'attaques contre nos métiers, de mépris des agents de la fonction publique et des missions que nous exerçons avec tant de passion.





La loi de transformation de la Fonction Publique du 1er quinquennat Macron a largement réduit les compétences des Commissions Paritaires sur les carrières (avancement, promotions) et les mutations. La FSU réaffirme sa demande d'abrogation de cette loi.

La FSU reste totalement engagée pour défendre et conforter le service public d'éducation au service de la réussite de tous les élèves. Des élèves confrontés aussi aujourd'hui à la prégnance des inégalités sociales ce qui rend impérative la démocratisation du système éducatif par un plan d'urgence pour l'école et pour les métiers de l'éducation : revalorisation des salaires, dégel du point d'indice, résorption de la précarité, plan de recrutements et de titularisation des non-titulaires.

La FSU, avec ses syndicats nationaux, est de très loin la première organisation syndicale dans l'Éducation nationale. Un atout considérable pour continuer de défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications, une amélioration de leurs conditions de travail, la défense et le renforcement du statut de tous les fonctionnaires et agents publics.

Du 1er décembre 2022 à 8h au 8 décembre 2022 à 17h, toutes les instances sont renouvelées pour une durée de 4 ans : CSA, CAP, CCP.

Une seule modalité, le vote par internet : Cliquez, votez FSU.

Pour la défense de l'école publique, nos missions, emplois, statuts et carrières, renforçons l'audience de la FSU et de ses syndicats!

> Philippe NOLLER - Secrétaire régional FSU Grand Est

TITULAIRES - NON-TITULAIRES - STAGIAIRES

VOTER

F.S.U

C'EST VOTER
POUR













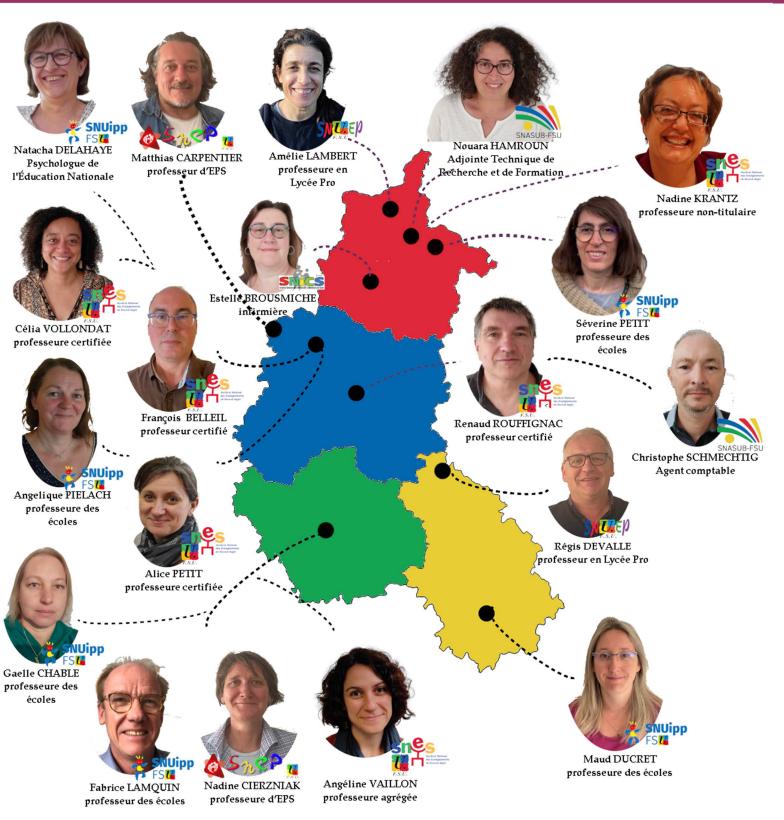








Des élu·es FSU pour vous défendre, vous faire entendre, agir avec vous



ÉLECTION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION - ACADÉMIE DE REIMS **SCRUTIN DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022** LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

- 1. Célia VOLLONDAT professeure certifiée Marne
- 2. Maud DUCRET professeure des écoles Haute-Marne
- 3. Matthias CARPENTIER professeur d'EPS Marne
- 4. Christophe SCHMECHTIG Agent comptable Marne
- 5. Estelle BROUSMICHE infirmière Ardennes
- 6. Régis DEVALLE professeur en Lycée Pro Haute-Marne
- 7. Gaelle CHABLE professeure des écoles Aube
- 8. Renaud ROUFFIGNAC professeur certifié Marne
- 9. Fabrice LAMQUIN professeur des écoles Aube
- 10. François BELLEIL professeur certifié Marne
- 11. Nadine CIERZNIAK professeure d'EPS Aube
- 12. Angélique PIELACH professeure des écoles Marne
- 13. Natacha DELAHAYE Psychologue de l'ÉN Marne
- 14. Nadine KRANTZ professeure non-titulaire Ardennes
- 15. Valérie GILMENT Adjointe Administrative de l'Éducation Nationale - Marne
- 16. Séverine PETIT professeure des écoles Ardennes
- 17. Angéline VAILLON professeure agrégée Aube
- 18. Amélie LAMBERT professeure en Lycée Pro Ardennes
- 19. Nouara HAMROUN Adjointe Technique de Recherche
- 20. Alice PETIT professeure certifiée Marne



ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS **ET LES ÉLÈVES**



CONDITIONS **DE TRAVAIL**

RECONNUS ET RESPECTÉS

STOP! **DÉGRADATIONS**







ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN





















ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENGAGÉ-ES POUR UNE AUGMENTATION DE NOS SALAIRES





JE VOTE COMMENT? Les étapes



La liste électorale est affichée dans l'établissement. Chacun doit vérifier qu'il y est présent, avec les bons scrutins (voir sché-

Les collègues qui verraient une erreur les concernant dans la liste électorale ont jusqu'au 24 octobre pour demander une correction sur l'espace de vote ou par formulaire papier.

Chacun reçoit un mail sur sa boite académique, avec un lien à usage unique. Il permet d'accéder au portail Elections et d'ouvrir son espace de vote en ligne. Il faut donc être en mesure de lire ses mails académiques, sans confondre avec la boite Iprof ni l'ENT... Bien sûr, il faudra garder précieusement le mot de passe créé et renseigner la « question défi ».

Question défi : l'électeur choisit une question dans la liste proposée (par ex. : « Le portail élection est aussi accessible à partir des sites des rectorats et du site En quelle année avez-vous obtenu le baccalauréat ? ») et il indique la réponse... qu'il devra redonner s'il a perdu son code de vote.





La notice de vote contenant les éléments -3- -3- J'accède à l'espace de vote. le directeur/chef d'établissement contre émargement.

Il est bon de prendre immédiatement en photo, avec son téléphone, le contenu de cette notice, de façon à l'avoir sur soi le jour J.





C'est enfin le moment de voter!

- → **Début du vote** : jeudi 1er décembre, 8 heures (heure de Paris)
- → Fin du vote : jeudi 8 décembre, 17 heures (heure de Paris)

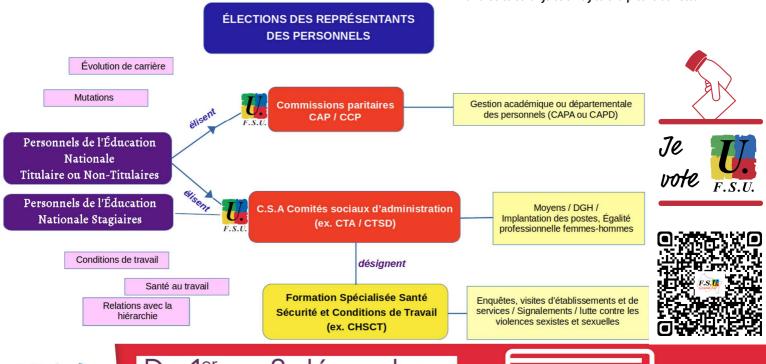
Pour voter, j'ai besoin : de ma boite mail académique, de mon code de vote contenu dans la notice de vote papier), du mot de passe que j'ai créé.

-1- -1- Je me connecte sur le portail Élections :

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022.

de la FSU.

- -2- -2- Je m'authentifie avec mon adresse mail académique et mon mot de passe électeur.
- indispensables pour voter est distribuée par -4- -4- Je sélectionne successivement les scrutins auxquels je peux voter (2 à 4 suivant ma situation).
 - $\Rightarrow \Rightarrow$ J'active la fonction vote ;
 - ⇒⇒ Je sélectionne le bulletin FSU pour chaque vote;
 - $\Rightarrow \Rightarrow$ Je vote :
 - ⇒⇒ Je télécharge et enregistre la preuve de vote.





Du 1^{er} au 8 décembre, ITES ENTENDRE

VOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU





















ÉLECTION à la Commission Administrative Paritaire Académique des enseignants du second degré, professeurs de l'ENSAM,

CPE et psychologues de l'Éducation nationale - ACADÉMIE DE REIMS

SCRUTIN DU 1" AU 8 DÉCEMBRE 2022 LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE











- 1 Olivier LEFORT- Professeur certifié de Mathématiques Lycée Paul Verlaine 08
- 2 Esther JOBERTIE- Professeure certifiée de Lettres Classiques Collège Pierre Brossolette 51
- 3 Nadine CIERZNIAK- Professeur d'EPS Lycée Général et Technologique Edouard Herriot 10
- 4 Régis DEVALLÉ- PLP de Maths-Sciences Lycée Professionnel Saint-Exupéry 52
- 5 Guy BOURGEOIS- CPE Lycée polyvalent Georges Brière 51
- 6 Dominique RAOUX- Professeure agrégée d'Histoire-Géographie Lycée Edmé Bouchardon 52
- 7 Arnaud LAMBERT- Professeur d'EPS Collège Léo Lagrange 08
- 8 Natacha DELAHAYE- PsyEN École élémentaire Provencaux 51
- 9 Karine FUSELIER- Professeure certifiée de Lettres Classiques Collège Bayard 08
- 10 Rudy TREVET- Professeur agrégé de Mathématiques Collège Pierre Brossolette 10
- 11 Grace BLIARD- Professeure certifiée d'Anglais Université de Reims 51
- 12 Soraya MAHALAINE- PsyEN CIO d'Epernay 51
- 13 Pascale MIGNON- Professeur certifié d'Anglais Collège Colombey-Les-Deux-Eglises 52
- 14 Ludovic PRÉVOT- PLP DDFPT Lycée Professionnel Blaise Pascal 52
- 15 Marie-Line ACCART- Professeure certifiée de Mathématiques Collège de la Brie Champenoise 51
- 16 Laurence COUTANT- CPE Collège Les deux Vallées 08
- 17 Olivier GUENIN- Professeur d'EPS Collège La Source 51 a
- 18 Nicolas HANNIER- Professeur agrégé d'Allemand Lycée François Bazin 08
- 19 Myriam RANAIVOSON- Professeure certifiée d'Education Musicale Collège Paulette Billa 51
- 20 Maxime PEDUZZI- Professeur agrégé de Lettres Modernes Lycée François Arago 51
- 21 Raphaël DONÉGANI- Professeur certifié de Philosophie Lycée Général et Technologique Philippe Lebon 52
- 22 Lorédana AMICO--BOURGEOIS- Professeure certifiée d'Anglais Lycée Georges Clemenceau 51
- 23 Alexandra GEORGE- Professeure certifiée d'Histoire-Géographie Lycée Polyvalent Marie de Champagne 10
- 24 Sophie VERDIER- PsyEN CIO de Châlons-en-Champagne 51
- 25 François JACOTTIN- Professeur d'EPS Collège Arthur Rimbaud 08
- 26 François BELLEIL- Professeur certifié d'Histoire-Géographie Lycée Marc Chagall 51
- 27 Louise BERTHELOT- Professeure agrégée d'Histoire-Géographie Collège Jules Renoir 52
- 28 Michèle MICHALSKI- Professeure agrégée d'Économie et gestion IUT de Reims 51
- 29 Nathalie PETITJEAN- Professeure certifiée de SVT Lycée Paul Verlaine 08
- 30 Marie-Laure GOÜT- Professeure agrégée de SES Lycée Jean Jaurès 51
- 31 Angéline VAILLON- Professeure agrégée de Lettres Classiques Lycée Polyvalent Marie de Champagne 10
- 32 Claire PETRON- Professeure certifié d'Anglais Collège Université 51
- 33 Sébastien TRAMUSET- Professeur certifié de Sciences Physiques Lycée Polyvalent Georges Brière 51
- 34 Amélie LAMBERT- PLP Lettres-Histoire-Géographie SEP du Lycée Polyvalent Jean Moulin 08
- 35 Guillaume GUIMIOT- Professeur certifié de Documentation Collège Eugène Belgrand 10
- 36 Camille RAMBOURG- Professeur d'EPS Collège Vauban 08
- 37 Younes ZAKARI- CPE Lycée Professionnel Eiffel 51
- 38 Yohan ODIVART- Professeur certifié d'Histoire-Géographie Collège Robert Schuman 51



Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 | CAP académique des enseignants du second degré, professeurs de l'ENSAM, CPE et psychologues de l'Éducation nationale | Académie de Reims

ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique que la FSU continue de combattre, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics dans le cadre du paritarisme a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant sur la stratégie, en les aidant à faire leurs réclamations, en accompagnant les recours, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

> Esther Jobertie et Olivier Lefort,

Candidats CAP académique

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE STATUT

Quels que soient nos métiers, nous sommes toutes et tous des cadres A de la fonction publique, concepteurs de nos pratiques. Notre statut garantit notre liberté pédagogique, notre autonomie professionnelle. Désormais, les CAPA ne sont plus par corps ou métier : la CAPA que vous allez élire regroupe tous les personnels du second degré. Les commissaires paritaires de la FSU y défendront vos droits.

VOTRE CARRIÈRE

Les promotions (avancement d'échelon, hors classe, classe exceptionnelle) obéissent à des règles que les représentantes élues de la FSU discutent, font évoluer et font respecter, dans l'intérêt de toutes et tous. Grâce à leur nombre, leur expérience et leur expertise, ils et elles sont en mesure d'accompagner pour faire valoir les droits de toutes et tous les collègues qui les sollicitent.

VOS MUTATIONS

Certes, les CAPA n'examinent plus toutes les demandes de mutations mais les commissaires paritaires de la FSU savent comment fonctionne ce système complexe. Vous pouvez à tout moment les contacter pour bien faire vos vœux et surtout pour vérifier que tous les points auxquels vous avez droit ont bien été comptés, étape cruciale. Ils et elles savent aussi soutenir vos recours.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés. Les élu·es FSU jouent pleinement leur rôle, à vos côtés dans les établissements. Être sur le terrain, alerter, proposer des solutions, défendre les collègues au quotidien... c'est notre conception du syndicalisme.

Du 1er au 8 décembre,



► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU













LE MÉTIER D'ENSEIGNANT N'ATTIRE PLUS!

La casse de l'Éducation nationale depuis de nombreuses années, le mépris ouvertement assumé par les différents gouvernements, le niveau de salaire des enseignants, le saccage de la formation initiale sont autant d'attaques qui ne pouvaient avoir d'autre issue!

Ces dernières années, une réforme des concours de recrutement a donc été mise en place. Mais cette réforme a accentué le chaos au lieu de résoudre les difficultés constatées, et il n'est pas certain du tout que les jeunes collègues soient spécialement motivés par l'usine à gaz ainsi constituée, qui soulève de nouveaux problèmes sans régler ceux qui se posaient déjà.

La réforme Blanquer de la formation a transformé le pilotage des INSPÉ, puis porté le concours de la fin du M1 MEEF à la fin du M2 et enfin modifié les épreuves des CAPES/T et du concours de CPE. Elle est entrée dans sa phase finale à la rentrée 2022. Les conséquences sont nombreuses tant pour les conditions d'entrée dans le métier que pour l'organisation des services du fait de la variété des types de supports à réserver pour ces collègues. Elle peut avoir des répercussions sur la construction de services dans les établissements et les affectations des TZR ou le recrutement des collègues contractuels. C'est le métier dans son ensemble aui est touché.

Deux ans après le début de cette réforme, plusieurs statuts cohabitent

pour les collègues entrant dans le métier : celui de contractuel-alternant, où le collègue n'est pas stagiaire ; il prépare son master 2, son concours et doit enseigner un tiers-temps en qualité de contractuel, tout en vivant sur sa paie de contractuel à tiers-temps. Celui de fonctionnaire stagiaire à plein temps (parce qu'il a été précédemment contractuel ou contractuel-alternant, expérience qui vaut formation). En plus de son temps plein, ce fonctionnairestagiaire reçoit plusieurs journées de formation tout de même dans l'année. Et enfin celui de fonctionnaire-stagiaire à mi-temps devant élèves et à mitemps en formation à l'INSPÉ.

À cela s'ajoute la dégradation du contenu des épreuves. En philosophie, la réflexion transcrite n'est plus au goût du jour ; la dissertation n'est plus nécessaire. Un triste minimum des épreuves de langues vivantes se déroule dans la langue étrangère en question... Là encore, c'est tout l'enseignement qui s'ensuivra qui est remis en question. Il y a quelques années, la secrétaire générale d'un recteur de notre académie nous sommait d'en finir avec notre attachement aux disciplines; ce qui comptait n'était pas notre discipline de recrutement, nous n'étions pas « prof de telle ou telle matière » mais enseignant, le reste n'étant que question d'adaptation. Ce qui expliquait qu'un professeur stagiaire d'anglais pouvait avoir une tutrice en éducation

STAGIAIRES

musicale. C'était une « tutrice métier ». Voilà de quoi justifier nos inquiétudes quant à notre beau métier. Voilà pourquoi le SNES-FSU est là pour soutenir et accompagner tous les jeunes collègues qui s'accrochent pour exercer.

Pour la FSU, il faut retirer ces réformes et, pour attirer les jeunes vers nos métiers, développer de véritables pré-recrutements, revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail et de mutations.

L'entrée dans le métier, notamment l'année de stage, devrait être une priorité : se former à la gestion de classe, à la connaissance des adolescents, s'approprier les contenus des disciplines et les recherches didactiques, réfléchir à l'évaluation des apprentissages scolaires, cela prend du temps ! C'est pourquoi la FSU revendique un service à tiers temps, comme c'était le cas naguère, devant élèves pour tous les stagiaires, couplé en alternance à une formation professionnelle et universitaire.

Célia Vollondat



DU CHSCT À LA FS SSCT

Souffrance au travail consécutive à des choix imposés sous couvert de transformation et de modernisation du service public, alourdissement de la charge de travail, augmentation des effectifs par classe, diminution du nombre de personnels, manque de reconnaissance, perte de sens du travail... L'organisation pathogène du travail et les facteurs de risques psychosociaux peuvent avoir des conséquences parfois dramatiques sur la santé et la vie des agents.

Avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les agents de l'Éducation nationale disposaient depuis 2012 d'un espace où la santé et la sécurité au travail (SST) avait un réel droit de citer, même si les moyens alloués étaient insuffisants, en témoigne par exemple le manque de médecins du travail (1 pour plus de 23 000 agents dans l'académie de Reims!). Les représentants des personnels de la FSU ont veillé et défendu la mise en œuvre de mesures de prévention aux niveaux académique et départementaux. La participation aux visites, aux enquêtes, aux groupes de travail (analyse des registres SST, lutte contre les

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAII

violences sexistes et sexuelles...) est à l'origine d'actions ou de préconisations dont l'administration doit s'emparer afin de réduire les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail des agents .

En 2023, les CHSCT seront remplacés par des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FS SSCT). La transformation des instances ne doit en aucun cas être un prétexte pour justifier une dégradation de la prévention des risques professionnels. Cela a malheureusement été le cas dans le secteur privé, alors que, par exemple, la pandémie de covid-19 sévissait. Les représentants des personnels membres de la FSU mettront tout en œuvre pour rendre la FS SSCT la plus efficiente possible. Forts de leur formation et de leur expérience, ils s'engagent à poursuivre les projets qu'ils ont pour l'essentiel initiés dans le cadre des CHSCT.

Renaud Rouffignac avec les représentants des personnels FSU membres des CHSCT académique et départementaux

SAUVER LE COLLÈGE AU LIEU DE « L'ATTAQUER »



À cette rentrée 2022, le ministre Pap Ndiaye veut « s'attaquer au collège » qu'il considère comme « l'homme malade du système ». Mais il ne précise rien. D'ailleurs, il ne le peut pas vraiment car tout est renvoyé au local sous forme d'expérimentations. La méthode est toujours la même : on expérimente de façon polymorphe puis on étend progressivement ces dispositifs au fil des années sans jamais dresser de réel bilan.

Quelles sont les attaques contre le collège?

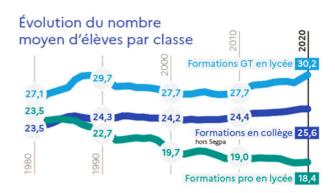
"La volonté de contrôler et de contraindre les pratiques pédagogiques des enseignants, ce qui permet de déprécier le métier de professeur. Ils sont actuellement concepteurs de leur métier et il s'agit de les transformer en simple exécutant. Cela pourrait justifier l'absence de revalorisation salariale et l'embauche d'enseignants non titulaires et non formés (notamment à travers des jobdating de 30 mn). Le plan Mathématiques lancé à cette rentrée permet déjà aux chefs d'établissement de contrôler la pédagogie des professeurs.

Nos exigences pour le collège

Face aux nombreuses attaques, le SNES-FSU revendique la mise en place immédiate de mesures concrètes pour une politique éducative ambitieuse et des choix budgétaires en adéquation.

Des effectifs de classe limités

Les effectifs de classe n'ont cessé d'augmenter depuis 40 ans (23,5 élèves par classe en moyenne en 1980, et 25,6 en 2020). Le SNES-FSU revendique, pour la réussite de tous élèves, des effectifs de classe limités à 24 élèves en collège (20 en éducation prioritaire), avec des dédoublements ou co-interventions inscrits dans une grille horaire nationale dans toutes les disciplines. Les enseignements facultatifs doivent avoir leur financement propre, fléché et généralisé afin de ne pas mettre en concurrence les disciplines avec les



Sources: DEPP, <u>L'Éducation nationale en chiffres</u>, édition 2021.

« heures de marge » qui sont partagées.

Le travail de l'élève doit se faire essentiellement dans le cadre du collège, et avant tout dans la classe, avec des heures d'enseignement suffisants. L'aide aux élèves en difficulté doit pouvoir être apportée lors de séances en petits groupes par les professeurs de la classe.

Les personnels de vie scolaire (CPE, AED), les Psy-EN, les infirmières scolaires et assistants sociaux doivent être présents dans tous les établissements et en nombre suffisant.

Le collège inclusif nécessite des moyens

La question des effectifs doit réellement prendre en compte la place des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers. La charge de travail supplémentaire pour adapter l'enseignement doit être prise en compte.

L'école inclusive doit être pensée et organisée comme un tout : du bâti scolaire aux moyens matériels et humains d'accompagnement, de la conception de programmes inclusifs à celle des examens. Elle implique aussi une formation des personnels et un nombre d'AESH suffisant.

Éducation prioritaire : un seul label

La carte de l'éducation prioritaire doit être étendue à tous les établissements où se concentrent les difficultés sociales. Elle doit être plus ambitieuse, sur des critères concertés, transparents et nationaux avec un seul et même label pour tous, sans contractualisation des moyens.

Quel avenir pour le collège?

Enfin, le SNES-FSU organise un colloque intitulé « Quel avenir pour le collège ? » le 30 mars 2023. Cette journée sera préparée en amont par 5 demi-journées pour échanger avec des chercheurs sur des différentes thématiques. Cette grande réflexion permettra d'émettre des propositions pour reconstruire un collège plus démocratisant (inscription sur l'espace adhérent du site SNES-FSU).

OÙ EST LE RESPECT DES PERSONNELS ET L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES ?



Les réformes successives (Chatel, Blanquer) ont profondément dégradé les conditions de travail des personnels et aggravé les inégalités entre élèves et établissements. Associées à une baisse massive des dotations horaires et à la mise en place de programmes parfois déconnectés des réalités de terrain, le lycée d'aujourd'hui ne répond plus aux besoins des élèves et aux attentes des enseignants. Le développement de « projets » locaux au financement aléatoire et ponctuel creuse ces inégalités et ne permet pas de répondre aux véritables difficultés de notre système.

Le Ministère a tendance à accumuler les réformes et les ajustements sur ses réformes sans jamais remettre en question sa politique de fond. Très contesté l'an dernier, le PLE (projet local d'évaluation que l'on doit à l'UNSA) a été mis en place dans tous les lycées, mais à la rentrée 2022, il disparait quasiment du paysage...

Nous avions également alerté le ministère sur le « bricolage » qui consistait à désigner des professeurs référents pour suivre des groupes d'élève en complément ou en remplacement des PP, plusieurs mois plus tard, cette pratique semble marginale faute d'efficacité. Le caractère éminemment contestable de ces évolutions et l'absence cruciale de moyens aura peut-être sonné le glas de ces projets comme d'autres avant eux.

Si la communication du nouveau ministre a changé par rapport à la morgue et à la politique de déni de la réalité de Jean-Michel Blanquer, les faits restent là : non la rentrée ne s'est pas faite pas dans des « conditions très convenables » nonobstant les dires de notre ministre (Pap Ndiaye, 30 août 2022). Bons nombre de lycées ont vu leur dotation fluctuer jusqu'au jour de la rentrée. Certaines équipes éducatives se sont stabilisées bien plus tard encore, contribuant avec la réforme du lycée à des emplois du temps toujours plus dégradés pour les enseignants et pour les élèves.

Au SNES-FSU, nous estimons qu'un autre lycée est possible. Pour nous, tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener à un baccalauréat l'ensemble d'une génération, en lui fournissant un bagage intellectuel complet et en permettant à tous d'acquérir ces savoirs et savoir-faire grâce à des effectifs adaptés à chaque enseignement. Les trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle) forment un cadre clair pour la formation des jeunes et chacune doit être valorisée pour que l'élève y trouve sa place.

Bien loin de simplifier le bac, la mise en place du tronc commun et des spécialités entraîne du stress chez les élèves et oblige les enseignants à privilégier l'évaluation au détriment de la pédagogie. Nous réclamons le retour d'un examen final, davantage garant de l'égalité

républicaine, qui mettra fin à l'évaluation permanente dans nos classes et permettra de ne plus interrompre l'année par des épreuves de spécialité tout en mobilisant les élèves jusqu'en juin.

Le baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire a aujourd'hui perdu son sens auprès des élèves, pour lesquels Parcoursup est désormais la principale priorité. Alors que Parcoursup renforce les inégalités en jouant sur la dissuasion et le découragement; les moins favorisés socialement sont confrontés à une attente plus longue voire au rejet de leur projet. Comment pourrait-on se satisfaire ainsi d'un dispositif qui organise une sélection par l'implicite et l'attente? Aucun discours officiel sur les bienfaits de ce système ne parvient désormais à masquer le nombre toujours croissant de jeunes privés de la possibilité de poursuite d'études.

On nous accuse d'être opposés aux réformes. C'est faux, nous attendons des réformes dans l'intérêt des élèves et des personnels :

RECONSTRUIRE UN LYCÉE DIVERSIFIÉ AVEC UN BACCALAURÉAT NATIONAL

Et pour se donner le temps d'un travail sérieux sans précipitation, des ajustements rapides sont nécessaires pour la filière générale : toutes les épreuves écrites du baccalauréat doivent avoir lieu au mois de juin, le contrôle continu doit être abandonné au profit d'un examen terminal national et le Grand oral doit être supprimé. Cela rendra possible la création d'un lycée général organisé en séries, rénovées et diversifiées, sans hiérarchisation, permettant le retour du groupe classe avec des effectifs décents.

SUPPRIMER PARCOURSUP, UNE URGENCE SOCIALE!

Le dispositif fonctionne donc comme une vitrine, celle où tout peut s'acheter et se vendre, avec des dossiers de candidatures eux-mêmes traités en produits. C'est la mise en concurrence de tous contre tous, à armes inégales. Supprimer Parcoursup, ce serait faire de l'élévation générale des qualifications une priorité politique en donnant les moyens à l'enseignement supérieur public d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent.

SI VOUS SOUTENEZ NOS EXIGENCES, DITES-LE AVEC LE VOTE POUR LA FSU!

François Belleil et Olivier Lefort



LE SNES-FSU À L'ASSAUT DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Une illusion répandue veut que l'égalité entre hommes et femmes dans l'Éducation nationale soit un fait établi en raison de l'égalité salariale présente dans les grilles de rémunération. Or, c'est oublier les effets de système, le profond ancrage des stéréotypes de genre dans les mentalités ainsi que dans l'organisation du travail elle-même qui fait que l'écart moyen concernant les pensions est de 40% entre les hommes et les femmes.. L'année 2021-2022 a été marquée par l'engagement du SNES de l'académie de Reims dans l'élaboration du plan académique à l'égalité professionnelle. Celui-ci a été l'occasion de faire intégrer nos revendications dans un domaine où tout était à faire. Notre ministère n'étant pas en dehors de la société, les oppressions systémiques s'y manifestent comme ailleurs. Les représentants du SNES-FSU ont pu mesurer l'étendue du chantier dès le début du projet et ils s'évertuent encore à réclamer des moyens concrets pour cette « grande cause » à chaque instance.

Communiqué de presse, courriers adressés au recteur, interpellations dans les diverses instances... Les réponses ont bien tardé. L'inertie de l'institution semblait un mur. Toutefois les derniers groupes de travail ont abouti à certaines avancées. Toutes les propositions de la FSU furent intégrées à l'exception des exigences en termes de moyens alloués...

Parmi les belles avancées (de principe) obtenues :

- L'inscription de grands principes de dialogue social qui peuvent irriguer les pratiques de terrain comme le délai de prévenance, le respect des horaires et la limitation du temps des réunions, l'absence de réunion le mercredi, la transmission des documents préparatoires en amont ;
- des études de cohortes et des analyses genrées intégrées au Rapport Social Unique pour identifier les inégalités salariales et les traiter :
- •l'obligation de transparence sur les rémunérations notamment sur les niches des inégalités que sont les tempspartiels, les I.M.P. et les Heures Supplémentaires ;
- la prise en compte de l'action des encadrants dans la définition de leur mission et leur évaluation ;
- la mobilisation du Fond à l'Égalité Professionnelle pour des projets visant l'ensemble des personnels et pas seulement quelques privilégiés ;
- •l'intégration de l'égalité professionnelle dans les documents stratégiques propres aux structures, c'est-à-dire dans les projets d'établissement;
- •une formation aux stéréotypes de genre pour les jurys d'examens et de concours ;
- ·la volonté de former à terme l'ensemble des personnels et pas seule-

ment les publics volontaires à l'égalité professionnelle et aux violences sexistes et

- la réalisation d'un guide pour mieux informer sur les droits de la coparentalité ;
- la nomination de référents Violences Sexistes et Sexuelles en C.H.S.C.T. académiques mais aussi départementaux ;
- •le respect des consignes nationales d'octroi de la protection fonctionnelle, de l'accompagnement des victimes devant les instances, la mobilisation d'un soutien psychologique, le non déplacement de la victime et le recours à des mesures conservatoires :
- •l'inscription du devoir d'alerte, notamment dans le cas des violences conjugales.

Au niveau militant, le SNES. académique s'est investi dans la réflexion, en faisant vivre la thématique dans les instances académiques et départementales ainsi que dans divers groupes de travail. Pour la 1ère fois dans l'académie, un stage a été organisé sur cette thématique, à l'initiation du SNES. Les communications sur le sujet ont été nombreuses (dossier FSU Grand-Est). Sur le terrain, les militants se sont efforcés de rendre les travaux menés visibles, de solliciter les inspections académiques pour réclamer des référents en matière de Violences Sexistes et Sexuelles au niveau départemental. Bien souvent ils sont les premiers à informer les l.A. et les chefs d'établissement de l'existence du plan à l'égalité professionnelle!

Le SNES-FSU s'est emparé donc du champ de l'égalité professionnelle en raison de son attachement à la justice sociale, à la lutte contre toute forme de discriminations, au refus d'une société inhumaine où la compétitivité et les chiffres règnent en maîtres. Progresser sur ces questions bénéficie à l'intégralité des personnels et contribue à améliorer leurs conditions de travail. Les réformes successives n'ont fait qu'aggraver la situation et les réformes à venir promettent d'être plus rudes encore. Les métiers féminisés doivent être revalorisés et c'est le cas de ceux que nous représentons. À travail égal, salaire égal!

Angéline Vaillon

